

Judi 6 et Vendredi 7 décembre 2007 à l'ENITA de Lempdes Clermont-Ferrand

[http://www.semencespaysannes.org/index.php?rubrique\\_id=12](http://www.semencespaysannes.org/index.php?rubrique_id=12)

**Quelles plantes pour des agricultures paysannes : séminaire les méthodes de sélections**

Jusqu'à l'arrivée des OGM, l'amélioration des plantes par les techniques modernes de culture et de sélection n'a jamais été contestée autrement qu'à la marge. Avec les OGM, puis plus récemment les plantes mutées, cette contestation rentre aujourd'hui dans le débat public : les performances annoncées et trop souvent non vérifiées ne compensent plus la perte de confiance dans l'agriculture « productiviste » moderne et, suite aux nombreuses crises « sanitaires », de nombreux citoyens revendiquent le droit d'interroger la recherche. Ils s'interrogent sur les avantages et inconvénients de ces méthodes pour les paysans et la Société aux plans agronomique, socio-économique, nutritionnel, sanitaire, de la souveraineté alimentaire, de l'érosion de la biodiversité...

Pétition de soutien à Christian Vélot

<http://sciencescitoyennes.org/spip.php?rubrique14>

Pétition de l'UNAF **Union Nationale de l'Apiculture Française** pour un moratoire sur les cultures d'OGM en plein champs

[www.ogmabeille.net](http://www.ogmabeille.net)

Un moratoire et une loi sur les OGM  
revendications pour la sauvegarde de l'abeille, de l'apiculture, et de la biodiversité

### **Tables rondes organisées par Rés'OGM Info sur le Grand Lyon**

**Mercredi 28 novembre 2007**, à partir de 19h30, à Mions

**OGM : peut on breveter le vivant ?  
Mystifications scientifiques et brevetabilité du vivant**

*Avec Jean-Pierre Berlan, Directeur de recherche en agronomie INRA, économiste*

Centre culturel J. Moulin, Place Jean Moulin

**Mardi 11 décembre 2007**, à partir de 19h30,

**Villeurbanne**

**Du champ à l'assiette...**

**Comment construire une agriculture respectueuse de l'environnement et des consommateurs ?**

**OGM ?!! N'y a t'il donc pas d'autres alternatives ?  
L'autonomie alimentaire des élevages, la lutte biologique...**

*Avec Gérard Leras, élu au Conseil régional Rhône-Alpes et Simon Grenier, directeur de recherche INRA/INSA*

CCVA, salle des spectacles, 234 cours Emile Zola

#### **Autres conférences :**

Judi 13 décembre 2007, Mornant, salle Paul Delorme, 20h30. Diffusion du film

Le pollen de la discorde, en présence du réalisateur Marc Peyronnard  
ARPE.

Participation aux frais 3 €.

### **Une quarantaine de manifestants anti-OGM ont défilé hier à Lyon...**

Publié le 08-11-2007

<http://www.metrofrance.com/fr/article/2007/11/08/00/2006-38/index.xml>

Une quarantaine de manifestants anti-OGM ont défilé hier à Lyon pour demander au gouvernement d'instaurer un véritable moratoire sur les OGM.

"Il est possible d'instaurer la clause de sauvegarde prévue par la directive européenne", explique Jean-

Luc Guthier, membre des faucheurs volontaires de la Loire. Les militants anti-OGM de Rhône-Alpes s'interrogent sur ce qu'est devenue la récolte des 270 hectares de maïs transgénique plantés dans la Région. Les faucheurs volontaires craignent que ces OGM (2 000 tonnes, selon leurs estimations) soient vendus pour l'alimentation animale ou ne soient pas stockés dans des conditions suffisamment sûres pour éviter la contamination de maïs normal.

"La base, c'est de pouvoir choisir entre des aliments avec ou sans OGM. Nous demandons donc que cette récolte soit détruite ou placée sous scellés", affirme Jean Luc Guthier.

Article du mercredi 21 novembre 2007 Le Progrès

## Sur la trace des OGM

Que sont devenus les maïs transgéniques ? Ils sont utilisés dans l'alimentation du bétail en auto-production ou à la commercialisation sur le marché des céréales. Sans la moindre traçabilité

Que sont devenus les 134 hectares de maïs transgénique semés en juillet dans l'Ain ? Question complexe, tant retrouver la trace des OGM s'apparente à la recherche de l'aiguille dans la meule de foin. L'organisme génétiquement modifié est bien identifié. Il s'agit du « Monsanto 810 », du nom du fabricant américain basé à Bron. Un OGM capable de lutter contre la pyrale, cette larve qui parasite les tiges de maïs et génère des mycotoxines.

Le site ministériel répertorie les cantons d'implantation, le nombre de parcelles et leur superficie. Ici, Coligny, Montrevel, Saint-Trivier-de-Courtes et Viriat. Rien en revanche sur la localisation. Dans un débat sensible, l'administration et les « pro-OGM » la jouent profil bas.

Regroupés dans le collectif « OGM non merci », les « anti » ont mené l'enquête. Résultat, 85 hectares de maïs transgénique repérés chez trois exploitants : les GAEC Pomat (« La Tournelle », Pirajoux), Michel (« Les Cours », Domsure) et Perthuizet (« Grosbuis », Cormoz), à qui nous avons donné la parole.

Et la transparence ?

Les récoltes sont aujourd'hui rentrées. Elles sont destinées à alimenter le cheptel en auto-production, si ce n'est que la donne a changé entre le semis et la moisson. **Le cahier des charges de la future AOC « Beurre et crème de Bresse » proscrit les OGM** dans l'alimentation des laitières. Du coup, les éleveurs qui se sont engagés sur la voie de l'appellation doivent écouler leurs stocks transgéniques sur le marché des céréales, ou les réserver à d'autres bétails, aux porcs par exemple.

Le Grenelle environnement a gelé les semences de Monsanto 810 jusqu'à l'intervention législative. « Mais ça ne change rien à la commercialisation » confirme René Romeu, directeur de la DGCCRF de l'Ain. « A partir du moment où la culture de produits OGM est autorisée, on peut les utiliser dans certaines fabrications ».

Philippe Janin, au nom de l'ADABIO s'insurge. « On peut acheter à son insu du saucisson fabriqué avec du cochon nourri aux OGM à 100 %. Seuls les produits végétaux sont soumis à étiquetage au-delà de 0,9 %. Pour le reste, le public n'a droit à aucune information ».

« Nous revendiquons la liberté de produire et consommer sans OGM » poursuit Philippe Janin. Mais quelle est-elle en l'absence de toute transparence ? Comment contrôler la part transgénique dans l'alimentation animale sachant que certains produits (le soja notamment) ne se trouvent plus que sous forme ogémique ? Comment maîtriser la contamination des non-OGM ? Et quels risques court-on à consommer de la viande d'animaux nourris « avec des plantes gorgées de pesticides dans des doses cent fois supérieures aux pulvérisations ? » Il est grand temps que le législateur clarifie le débat.

Marc Dazy

### «On n'est pas des bandits»

On a fait un essai sur cinq hectares avec du « Coxama », un maïs OGM contre les mycotoxines de la pyrale. Autour, on a semé vingt-quatre sillons de maïs normal de même variété. La différence est flagrante. L'OGM est beaucoup plus vert, il n'y a pas une plante cassée, contrairement aux rangs d'à côté. Et pas besoin de mettre de pesticide dessus.

Certaines années, on traitait la pyrale par hélicoptère ! On en épandait sur les mares, tout le monde en respirait. Sur le colza, on met cinq insecticides. Vu ce qu'on ramasse, je ne sais pas ce qui est le plus dangereux pour la santé. On n'est pas des bandits. On pense aussi à l'avenir. Si on veut nourrir tout le monde, il faudra sûrement passer par les OGM.

On va récolter cette semaine. Mais comme on s'est inscrit dans la démarche AOC « beurre et crème de Bresse », on n'a plus le droit de nourrir nos vaches avec de l'OGM, le cahier des charges l'interdit.

On va le sécher et se débrouiller pour le commercialiser ailleurs. Ceci dit, je me demande comment on va faire avec le soja, parce que trouver du non-OGM, c'est quasiment impossible, à moins de le payer très cher.

### «On n'a plus le choix»

On avait déjà semé du « Monsanto 810 » l'an passé. Cette fois, on a demandé le maximum : cinquante hectares. Le maïs est uniquement destiné à l'alimentation de nos porcs qui sont commercialisés un peu partout, sur Bourg, Valence

Il n'y a pas photo. Avec du non-OGM, on doit traiter la pyrale aux pesticides. Si on arrive à sauver 70 % de la récolte, c'est déjà bien, et on tombe à 30 % les mauvais jours. Le « Monsanto » lui, est garanti à 100 %.

On donne du maïs sain à nos porcs qui intègrent mal les mycotoxines. Maintenant, on entend tellement de choses, que les OGM restent dans la plante et patati-patata Moi, je vois qu'on enlève les pesticides. En traitant, tous les insectes y passent. Là, s'ils viennent piquer, ils sont toujours là. On dit aussi que les OGM se déplacent à des kilomètres. Mais on n'en a pas trouvé chez le voisin, et on n'a jamais rien trouvé dans le miel. Mais c'est vrai qu'on n'a jamais vu une abeille becqueter du maïs !

Les anti-OGM parlent de nous comme si nous causions du tort à l'agriculture. Mais il y a vingt ans en arrière, sur le maïs de Bresse, il n'y avait pas de mycotoxines. Aujourd'hui, on n'a plus le choix. Moi, je ne peux pas dire « j'arrête du jour au lendemain ». Si on dit non aux OGM, on ne sera pas dans la charrette alors que tout le monde va en faire. Déjà que le porc ne se vend plus qu'un euro le kilo, même pas notre prix de revient, comment on va faire ?

Si on n'a plus le droit d'en semer, on n'en sèmera pas. On vendra le maïs et on gagnera autant que sur le porc.

---

### Un dépistage qui coûte cher

Le collectif « OGM non merci » a mené un véritable travail d'investigation. Quitte à tutoyer l'illégalité en pénétrant dans des propriétés privées pour prélever des échantillons suspects Une fois le larcin accompli, ne reste plus qu'à tremper une bandelette de révélateur dans le jus de tige. Comme pour un test de grossesse.

Sauf que la Sécu ne rembourse pas le dépistage OGM. Philippe Janin, le coordinateur de l'ADABIO (association de producteurs bio) sort les chiffres pour l'Ain, l'Isère la Drôme et l'Ardèche. 2579 euros en achats de tests, 5000 euros en analyses sur maïs bio, 700 euros d'analyses sur ruchers, 5500 euros de frais d'huissiers Le tout à la charge des associations, des organismes certificateurs ou des syndicats professionnels. La Région se serait engagée à en financer une partie.

---

Environnement | DEBA | 29-10-2007 |

### Premier bilan des cultures biotechnologiques en Europe

En 2007, les surfaces cultivées avec le seul maïs résistant aux insectes autorisé à la culture représentaient 110 000 hectares en Europe, contre 62 000 en 2006, soit une augmentation de 77 % ! L'Espagne a atteint le chiffre record de 75 148 hectares, soit 21,3 % de la superficie du pays consacrée à la culture du maïs. La production 2007 sera la neuvième récolte de maïs biotechnologique.

En France, on dénombrait 500 hectares de maïs Bt en 2005, 5 000 en 2006 et 22 135 en 2007, soit des surfaces qui ont quadruplé en un an.

En Allemagne, 950 hectares de maïs Bt étaient déclarés en 2006, 2 680 en 2007. En République tchèque, les surfaces ont également fortement augmenté, avec 5 000 hectares en 2007, contre 270 en 2006.

*DEBA (Débats et Echanges sur les Biotechnologies en Agriculture) est une association loi 1901 créée par des sociétés actives dans le domaine des biotechnologies végétales. Ces entreprises sont convaincues que les biotechnologies peuvent être des sources de progrès pour demain.*

*DEBA compte six membres fondateurs : BASF, Bayer CropScience, Dow AgroSciences, DuPont-Pioneer Semences, Monsanto et Syngenta.*

Le commissaire européen Dimas confirme son refus d'autoriser deux maïs OGM – 23 novembre 2007

BRUXELLES (AFP) — Le commissaire européen à l'Environnement Stavros Dimas a confirmé publiquement pour la première fois jeudi son refus d'autoriser la culture de deux variétés de maïs transgénique dans l'UE, en invoquant des risques pour l'environnement.

"Le risque est trop élevé pour l'environnement" selon plusieurs études scientifiques récentes, a indiqué M. Dimas à Bruxelles.

"J'envisage de donner un avis négatif pour la demande d'autorisation", a-t-il ajouté, sans pouvoir dire à ce stade à quel moment le collège de la Commission européenne, très divisé sur la question et à qui la décision finale reviendra, se réunira pour trancher.

L'opposition de M. Dimas, qui est une première pour une telle demande, avait déjà filtré à la fin du mois dernier mais l'intéressé s'était jusqu'à présent refusé à en parler publiquement.

Le commissaire Dimas propose de rejeter les demandes d'autorisation de culture du maïs Bt 11 de la firme suisse Syngenta et du maïs 1507 de Pioneer, filiale de l'américain DuPont. Et ce bien que la culture de ces deux variétés ait reçu un avis favorable en 2005 de l'Autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA).

Selon une source européenne, M. Dimas veut invoquer le principe de précaution car d'autres études scientifiques ont exprimé des doutes sur les effets à long terme de ces OGM, notamment lorsqu'ils sont ingérés par des "organismes non ciblés" comme des oiseaux.

Le commissaire s'inquiète aussi de leur impact sur plusieurs espèces de papillons, notamment le Monarch, et d'autres insectes.

Les maïs Bt 11 sont des variétés qui ont été modifiées pour leur conférer une résistance aux principaux insectes nuisibles, entre autres la pyrale. Le maïs 1507 est quant à lui résistant à certains lépidoptères (papillons).

Les pays européens sont très divisés sur les OGM et les consommateurs souvent hostiles. Seul le maïs MON 810 du géant américain de l'agrochimie Monsanto est cultivé commercialement dans l'UE, à hauteur de 110.000 hectares, principalement en Espagne (75.000 ha) et en France (22.000 ha).

La question de l'autorisation de culture des maïs de Syngenta et DuPont divise les commissaires européens, dont certains redoutent de prêter le flanc à de nouvelles critiques devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi qu'à des protestations, voire des mesures de rétorsion des Etats-Unis.

Depuis 2004, quinze OGM ont été autorisés dans l'UE, parmi eux les deux variétés de maïs aujourd'hui en question mais seulement à des fins d'importation pour l'alimentation animale et humaine ou de transformation pour l'industrie, mais non de culture.

La Commission n'a pas encore pris de décision sur les cas les plus controversés des demandes de culture d'OGM. Elle pourrait donner son feu vert à la culture d'une pomme de terre transgénique à des fins principalement industrielles dans les prochaines semaines.

L'embarras des Européens sur les OGM a encore été illustré fin octobre lors d'une réunion des ministres de l'Environnement de 27.

Ces derniers n'ont pas été en mesure de dégager une majorité, dans un sens ou un autre, sur l'opportunité de demander à l'Autriche de lever une interdiction d'importation sur le maïs de Monsanto (MON 810) pour l'alimentation humaine et animale, autorisé par l'UE depuis 1998.

OGM - Les Etats-Unis donnent trois mois de sursis à l'Union européenne

<http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/europe-international/article-204-44119.html>

Publié le 22/11/2007

**La Commission de Bruxelles est parvenue à repousser jusqu'au 11 janvier 2008 la date à laquelle les Etats-Unis, le Canada et l'Argentine pourront appliquer des sanctions à l'encontre de l'UE pour le non-respect, par celle-ci, des conclusions du panel de l'OMC sur les OGM.**

L'an dernier, l'organisation internationale a, en effet, donné un « délai raisonnable » à l'Europe pour qu'elle applique correctement sa propre législation sur les OGM. Ce délai est arrivé à échéance le 21 novembre. L'UE doit, en particulier, faire en sorte que l'ensemble des OGM ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché dans la Communauté puissent effectivement être utilisés. C'est le cas notamment du maïs MON 810.

Le dialogue va se poursuivre au niveau technique entre les plaignants et la Commission européenne, indique-t-on, de sources européennes. Cette nouvelle échéance ne manquera pas de peser dans les prochains débats auxquels vont se livrer les Vingt-sept dans les prochaines semaines pour clarifier la politique de l'UE à l'égard des biotechnologies.

Source : Agra

**Coordonnées de Rés'OGM Info** : 8 quai Maréchal Joffre, 69002 Lyon, 04 78 42 95 37, [resogminfo@free.fr](mailto:resogminfo@free.fr), [www.resogm.org](http://www.resogm.org)